Pour l'Infanterie, toujours en avant !

Historique de l'Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie

1963 - 2013

L'historique de l'Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie 1963-2013 a été réalisé pour les textes par le lieutenant-colonel Patrice FICHET, le chef de bataillon Guy PETER et le lieutenant Christophe SOULARD.

Les photographies sont pour la plupart l'œuvre de Mme Liliane FICHET et du 1ère classe Denys CHAPPEY. La maquette a été réalisée par le lieutenant Christophe SOULARD avec l'aimable collaboration du maréchal des logis chef Borys BRUSILO.

C'est une publication de l'Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie.
Tous droits réservés.
© ANORI 2013

ANORI c/o UNOR 12, rue Marie LAURENCIN 75012 PARIS
anorinfanterie@free.fr
http://anorinfanterie.free.fr

Préface du Père de l'Arme

A l'occasion de la publication de cet historique qui marque le 50e anniversaire de l'ANORI, je souhaite avant tout m'adresser à vous pour vous réaffirmer notre fierté de travailler au quotidien au côté des réservistes de l'infanterie et vous féliciter pour le travail accompli et pour l'énergie déployée tout au long de ces années pour le rayonnement de notre belle arme.

L'ANORI a su, durant ses cinquante années d'existence promouvoir l'esprit de défense mais aussi perpétuer nos traditions, et conserver la mémoire de toutes nos unités dissoutes.

Comme je vous l'ai affirmé dans votre dernier bulletin, vous appartenez pleinement à la grande famille des fantassins et votre rôle est pleinement reconnu par vos frères d'arme de l'active.

Au travers de cet historique, c'est aussi cinquante années d'existence de notre infanterie qui sont retracées. Cinquante années où nous avons connu plusieurs réformes successives et la disparition de nombreuses unités prestigieuses, mais cinquante années pendant lesquelles nous n'avons jamais «subi» pour reprendre un terme cher au maréchal de Lattre. Toutes ces réformes, l'infanterie, reine du champ de bataille, les a toujours menées avec un allant, une dignité et une cohésion sans faille. Présents à nos côtés au sein de groupes de réflexion sur l'avenir, les traditions ou la promotion de notre arme, vous avez contribué à faire d'elle ce qu'elle est aujourd'hui, une infanterie moderne et reconnue au sein de nos armées et des armées alliées.

Vous avez également su, tâche encore plus importante depuis la fin de la conscription, entretenir quotidiennement le lien armée-nation auprès de nos concitoyens grâce à vos nombreux liens avec le milieu civil, des médias ou auprès de nos élus.

Comme vous, les fantassins espèrent voir très bientôt rouvrir leur musée à Neuf Brisach. En attendant ce moment, la salle d'honneur de l'infanterie installée au sein des écoles militaires de Draguignan et qui sera inaugurée officiellement lors des journées nationales de l'infanterie 2013 au mois de novembre, sera le lieu de mémoire, d'unité et de cohésion de l'infanterie. Elle permettra en priorité aux sous-officiers et aux jeunes officiers en formation, mais aussi aux associations et amicales de l'infanterie de passage aux écoles de se recueillir et de rendre hommage à nos anciens tout en faisant vivre l'esprit et les valeurs du fantassin.

Pour conclure, je vous renouvelle mes remerciements et ma confiance et vous assure de mon soutien et celui de l'école de l'infanterie.
Nous avons besoin de vous et de votre engagement au quotidien à nos côtés.

Le général de division Hervé WATTECAMPS
commandant les écoles militaires de Draguignan
et l'école de l'Infanterie

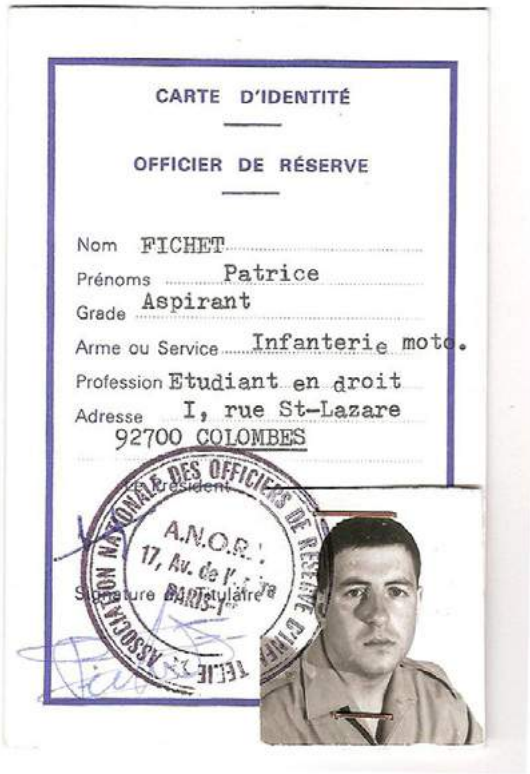

CARTE D'IDENTITÉ

OFFICIER DE RÉSERVE

Nom FICHET
Prénoms Patrice
Grade Aspirant
Arme ou Service Infanterie moto.
Profession Etudiant en droit
Adresse I, rue St-Lazare
92700 COLOMBES

Président
Signature Titulaire

ASSOCIATION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE
A.N.O.R.I.
17, Av. de l'Opéra
PARIS-1er

UNION NATIONALE
des
OFFICIERS DE RÉSERVE
17, avenue de l'Opéra
PARIS-1er

ASSOCIATION NATIONALE
DES OFFICIERS DE RÉSERVE
D'INFANTERIE (A.N.O.R.I.)

CARTE N° I.301

ANNÉE 1973/74

Sur présentation de cette carte, le titulaire trouvera l'accueil le plus cordial dans toutes les associations affiliées.

Ensemble, réservistes opérationnels, honoraires, citoyens et amis, tous unis au sein de l'ANORI : Pour l'Infanterie, toujours en avant !

PREFACE

du lieutenant-colonel Patrice FICHET
Président de l'Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie

Rédiger l'historique de cinq décennies d'existence et d'action au service de l'Infanterie et des Réserves à l'occasion de son cinquantenaire a été une mission riche de sens pour l'Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie. Il convenait, en effet, non pas de dresser un bilan ou de relater des anecdotes, mais de dégager les lignes directrices de son action, dictées par son esprit, au cours de cette période. Les recherches effectuées ont permis de confirmer, s'il en était besoin, que c'est toujours la volonté de servir la France, l'Infanterie et les Réserves qui a animé l'ANORI. Faire rayonner l'Infanterie et ses Traditions, entretenir le lien Armée-Nation, promouvoir l'esprit de défense, renforcer la cohésion active-réserve, développer la solidarité et la camaraderie sont de l'essence même de l'ANORI depuis sa création. Ces missions sont la raison d'être de son action depuis l'origine, encore aujourd'hui et pour l'avenir.
Tout au long de cinquante années, l'ANORI a été porteuse de l'esprit Fantassin et elle entend continuer. Les Fantassins d'aujourd'hui sont les héritiers de tous leurs Anciens qui ont servi la France tout au long de son histoire. Ils s'en montrent dignes et la cohésion de l'Arme est un principe de base qui doit être toujours présent.

Fiers de leur Arme, les Fantassins tiennent aussi en ce cinquantenaire de leur Association à proclamer fort et clair leur volonté de voir rouvrir le Musée de l'Infanterie, indispensable lieu d'histoire et creuset de ressourcement permanent pour chacun d'eux. L'Infanterie est l'Arme des forces morales. Qu'en lisant l'historique de l'ANORI, chacun renforce en lui l'esprit Fantassin et la joie de servir. Que tous, Fantassins métropolitains, Chasseurs, Marsouins, Légionnaires, Parachutistes, Tirailleurs et Zouaves soient

POUR L'INFANTERIE, TOUJOURS EN AVANT !

L'histoire de l'ANORI est indissociable de celle de notre Pays, des alternances, des lois, des événements et des nombreuses réformes qui ont rythmé ces dernières décennies. De même est-elle tributaire des soubresauts de la planète qui ont pu se dérouler dans des contrées plus ou moins lointaines. L'histoire de l'ANORI, c'est avant tout celle de la volonté de nombreux citoyens, réservistes actifs et honoraires, de faire rayonner l'Infanterie, de la rendre encore plus présente au sein de nos armées et de la Nation, de perpétuer la mémoire de l'Arme, de ses Traditions, des personnages qui l'ont incarnée et de la porter vers un avenir toujours meilleur. Son histoire peut se découper en grands temps forts. Avec, en toile de fond, toujours le même mot d'ordre qui est la base du métier de soldat, qu'il soit d'active ou de réserve : l'adaptation.

1963-1970
Création et réorganisations

C'est sur fond de réorganisation que l'Association Nationale des Officiers de Réserve d'Infanterie est officiellement née le 19 avril 1963. Ainsi que l'indique le tout premier bulletin de liaison, « Il n'existait aucune association nationale groupant et représentant les officiers de réserve d'infanterie, de loin les plus nombreux alors que toutes les autres Armes et Services avaient depuis longtemps leurs associations nationales ». Par suite, l'Arme de l'Infanterie n'était pas représentée en tant que telle au conseil d'administration de l'UNOR. La création d'une seule école d'EOR d'Infanterie à Montpellier (lire ci-dessous) rendait encore plus nécessaire la constitution d'une association nationale qui pût être le prolongement de cette école dans la vie civile et le moyen de maintenir entre tous les OR anciens élèves les liens de camaraderie qui s'y étaient créés ». Les tentatives de créer une association nationale avaient échoué à plusieurs reprises. « Il était indispensable de pouvoir s'appuyer sur une association d'OR d'Infanterie déjà existante qui apporterait à l'Association nationale, dès la formation de celle-ci, outre ses adhérents, l'appui de cadres expérimentés et l'aide financière nécessaire pour la mise en route. C'est l'Association des O.R. d'Infanterie de Latour-Maubourg-Ecole-Militaire, vieille association fondée en 1907 et toujours vivante et prospère, qui prit l'initiative de cette création et du lancement de l'ANORI ».

La fin de la guerre d'Algérie, la guerre froide, avec notamment l'épisode de la Baie des Cochons (Cuba) et l'assassinat du président Kennedy, la réorganisation de l'armée de Terre en 1966-67 constituent des repères dont les Fantassins de l'ANORI ne peuvent s'affranchir. En France, le général DE

La création de l'Ecole d'application de l'Infanterie de Montpellier

L'Ecole d'application de l'Infanterie (EAI) a été créé le 30 janvier 1946 à Auvours (Sarthe). En octobre 1948, elle rejoint Coëtquidan où elle ne stationne que trois ans. En octobre 1951, l'EAI rejoint Saint-Maixent. Elle assure alors la formation des officiers élèves de toutes origines statutaires (officiers d'active de l'ESMIA, anciens sous-officiers accédant à l'épaulette), élèves officiers de réserve, ainsi que des sous-officiers d'active. La décision de transférer l'Ecole d'application de l'Infanterie de Saint-Maixent l'Ecole à Montpellier a été prise en 1963, mais ce n'est que le 1er juillet 1967 que l'EAI s'installe dans la capitale héraultaise.

GAULLE est président, Georges POMPIDOU, Premier ministre. Le service militaire est toujours régi par la loi du 30 novembre 1950 qui a porté à dix-huit mois la période de service militaire actif, avec une extension de 30 mois pour ceux qui étaient envoyés en Algérie. La loi du 21 décembre 1963 ramène le service militaire à 16 mois et crée notamment la catégorie des scientifiques du contingent. Il est aussi question de réduire le nombre de régions militaires. Ce qui ne manque pas d'inquiéter certains administrateurs sur la représentation de l'ANORI après ce redécoupage. Et ce d'autant plus que la loi Messmer du 9 juillet 1965 transforme le service militaire en service national. Il englobe désormais un « service de défense » et deux formes civiles, l'aide technique et la coopération. Les conseils de révision sont remplacés par les centres de sélection et les fameux « trois jours ».

Pendant cette période 1963-1970, c'est la réorganisation des armées, en particulier l'armée de Terre, qui inquiète le plus l'ANORI, dans la mesure où ces restructurations pourraient enrayer son recrutement, ses ressources et son développement.

Ces changements sont symbolisés, en particulier, par les deux premières lois de programmation militaire (1960-1964 et 1965-1970) et par le retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN en juillet 1966.

A ce titre, l'ANORI poursuit ses efforts de recrutement auprès de l'EAI (lire page 8). Elle s'inquiète également que les crédits d'instruction des réserves pour 1965 se trouvent réduits de 70% par rapport à 1964. Le président MONTEROU, par ailleurs secrétaire général de l'UNOR, est reçu très longuement en début d'année 1965 par le ministre des Armées, Pierre Messmer, pour exposer ce problème. « Les crédits d'instructions pour 1966 ont été très sensiblement augmentés sans atteindre toutefois leur niveau de 1964 », rapporte le bulletin de l'ANORI.

Sur un plan interne, l'ANORI se dote, en 1966, de deux commissions : une commission administrative chargée d'aider le secrétaire général et le trésorier dans leurs travaux et une commission des études, « chargée de dégager les lignes d'action pour l'association, rechercher les moyens à utiliser pour atteindre les objectifs choisis et proposer un plan d'action au Conseil d'administration ».

Les événements de mai 1968 n'ont a priori que peu de prise sur l'Association. Tout juste apprend-on que le congrès de l'UNOR a été supprimé.

La priorité essentielle de l'ANORI reste clairement affichée : le recrutement. Il faut

Le premier bureau de l'ANORI

Président de l'ANORI : Lieutenant-colonel MONTEROU

Vice-présidents : Lieutenants-colonels BERTHOD, CESBRON, CONTE et chef de bataillon GARDEUR.

Secrétaire général : Capitaine COTTARD

Secrétaire adjoint : Capitaine ESCUDIE

Trésorier général : Capitaine MALLEPEYRE

Trésorier adjoint : Capitaine ETERNACK

Archiviste et Conseiller juridique : Chef de bataillon LISBONNE

Délégué historiographe de l'Arme de l'Infanterie et de ses subdivisions d'Arme : Capitaine J-L LECLERC

« poursuivre et intensifier nos pourparlers avec les présidents d'associations nationales et d'AOR régionales et locales pour qu'ils nous aident dans le recrutement des OR d'Infanterie », mais aussi « rechercher l'adhésion comme stagiaires, avant leur sortie de l'Ecole, des EOR suivant les cours ». La cotisation est fixée à 5 francs + 5 francs pour recevoir la revue de l'UNOR « L'officier de réserve ». Les membres de l'ANORI se réunissent régulièrement au siège de l'UNOR situé au 17, avenue de l'Opéra à Paris (1er arr.). Une permanence est assurée chaque 2e lundi de chaque mois (sauf pendant les grandes vacances) de 18 h 30 à 19 h 30 au siège social. En dehors des permanences, le président reçoit sur rendez-vous. Les bulletins de liaison, rédigés par le Capitaine COTTARD (journaliste dans le civil), sont imprimés et diffusés de manière régulière : environ 3 à 4 par an. On y trouve les rubriques habituelles : l'éditorial du président, la vie de l'association, le fameux carnet où l'on apprend naissances, mariages, disparitions, promotions, décorations, et parfois des ordinations …

Le recrutement

« En 1966, la proportion des adhésions atteint pour certaines promotions 35% et n'est jamais inférieure à 25%, ce qui constitue un résultat tout à fait exceptionnel. L'ANORI est l'association d'O.R. qui a la plus forte proportion de membres âgés de 22 à 30 ans, puisque cette proportion atteint 60% ». Le recrutement pourrait être meilleur selon le conseil d'administration qui pointe « les mesures restrictives en ce qui concerne l'instruction, l'avancement et les récompenses (qui) ont créé chez ces camarades un climat défavorable et entraîné une certaine lassitude… »

Des historiens amateurs s'essaient à retracer la vie de nos régiments passés et actuels. Le président, le lieutenant-colonel Georges MONTEROU, rappelle souvent ses membres à l'ordre sur le versement des cotisations. Il les interpelle, comme en 1967 : « C'est en fonction de ces ressources et de leurs limites que nous pouvons poursuivre nos efforts de propagande et de recherche de nouveaux adhérents qui sont indispensables si nous voulons avoir une association nationale vraiment représentative de notre Arme. Je fais donc un très pressant appel à ceux de nos camarades qui n'ont pas encore réglé leur cotisation… ».

Les activités de l'ANORI sont aussi denses que variées : finales nationales de rallye, dîners-popote, commémorations du 50e anniversaire de Verdun, ravivages de la Flamme, concours de tir, etc.

Le LCL Georges MONTEROU, premier président de l'ANORI.

1970 – 1983
Les réformes en marche

L'année 1970 s'ouvre sur une ère nouvelle pour l'ANORI qui intensifie son recrutement auprès des nombreuses promotions d'EOR. En excellents missi dominici, le capitaine Maurice FRONTEAU et le lieutenant Pierre ENCLOS visitent chaque promotion d'EOR, soit environ trois par an. Ils interviennent pour faire des exposés sur l'ANORI et l'UNOR. Bien qu'il existe une petite déperdition d'adhérents parce que certains omettent de signaler un changement d'adresse, les adhésions à l'ANORI ne cessent d'augmenter (plus d'une centaine rien qu'en 1972). Ainsi l'Association choisit-t-elle la salle de cinéma du Quartier Dupleix pour y tenir son Assemblée générale de 1970. L'ANORI, qui maintient sa permanence le deuxième lundi de chaque mois (de 18 h 00 à 20 h 00), compte désormais trois sections régionales et trois commissions d'études (lire page 11). Quant à la cotisation annuelle, elle est portée à 10 francs.

A l'occasion du 50e anniversaire de l'UNOR, le président de l'UNOR remet au président de la République, Georges Pompidou, la grande plaque de vermeil de l'UNOR.

Le contexte international et les réformes nationales suscitent toujours l'attention du bureau et du Conseil d'Administration de l'Association.

Il en est ainsi de la loi du 9 juillet 1970 qui ramène la durée du service national à un an et rend accessible ce service aux femmes sous la forme du volontariat. Les dirigeants de l'ANORI se félicitent de la fin du régime de limite d'âge commun aux officiers d'active et de réserve. Par ailleurs, le lieutenant-colonel Georges MONTEROU s'inquiète que « l'armée est devenue (…) l'objectif privilégié de ceux dont le but est la destruction de notre société ». A cette époque où de nombreux conflits militaires et civils embrasent la planète (Vietnam, Inde/Pakistan, Chili, Liban, Cambodge, ...), l'opinion générale et les médias véhiculent une image négative des armées.

Les activités de l'ANORI sont toujours riches, actives et intenses. Ses membres participent aux nombreux rallyes et marches organisés par les associations d'officiers de réserve en région : championnat national militaire de ski à Serre-Chevalier, congrès de la CIOR à Washington, finale nationale du Rallye des cadres de réserve, marches internationales du Val-de-Marne, concours de tirs, participation aux congrès de l'UNOR etc. et bien entendu, cérémonies du Souvenir sous l'Arc de Triomphe et au Mont-Valérien.

L'année 1975 est marquée par le centenaire de la création du corps des officiers de réserve (loi du 13 mars 1875). Une lettre du président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, est publiée à cette occasion dans le bulletin de l'ANORI n°5 (nouvelle formule) de l'été 1975. L'Association participe activement à la commémoration de cet anniversaire et se félicite de la création à cette occasion de la médaille des services militaires volontaires (décret du 13 mars 1975).

Un entraînement commando dans les années 1970.

Dans un éditorial de 1978, le chef de bataillon Michel FRONTEAU, qui a succédé l'année précédente au lieutenant-colonel MONTEROU, aussi précieux qu'infatigable président de l'ANORI, s'interroge sur le « Pourquoi ? » des associations comme l'ANORI. Pourquoi un rôle aussi essentiel ? Parce qu'il faut « resserrer les liens, cultiver l'esprit de corps, raviver la volonté de servir (…). Nous sommes les anciens combattants de la prochaine guerre dont nous espérons qu'elle n'aura pas lieu grâce aux capacités de dissuasion de notre armée, auxquelles nous concourrons de manière effective ». Editorial prémonitoire ? Toujours est-il que, sans être partie prenante au conflit, cette guerre survient en 1979 quand les forces armées soviétiques envahissent l'Afghanistan et quand, en 1983, les attentats terroristes meurtrissent cruellement les forces armées françaises dans l'immeuble du Drakkar à Beyrouth.

1983 : Triste vingtième anniversaire pour l'ANORI qui perd l'un de ses plus chers administrateurs, le colonel Pierre LOUIS, membre de l'ANORI et conseiller réserve auprès du Major général de l'armée de Terre. Il est remplacé à ce poste par le colonel Gilbert GINSBURGER, membre de l'ANORI. Le cœur n'est pas vraiment à la fête. Certes « Vingt ans après, elle (l'ANORI) vit toujours », écrit le chef de bataillon FRONTEAU. « C'est déjà bien, mais il faut le dire franchement, pas avec l'image de marque souhaitée. Certes l'essentiel est rempli (…) mais il s'agit là du travail d'un noyau actif. Mais loin du travail de masse qui devrait être celui de l'Infanterie. Le président MONTEROU, puis moi-même, avec le Conseil d'administration avons cherché la voie d'une action beaucoup plus étendue, plus concrète aux yeux de chacun de nous. Diverses tentatives ont été amorcées : délégués régionaux, réunions (…) », poursuit-il avant de conclure : « L'ANORI est déjà un carrefour ; un creuset. Il faut faire plus… ».

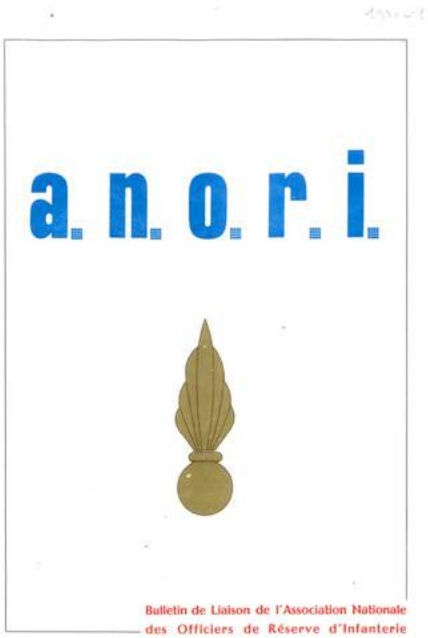

La couverture du bulletin de l'ANORI en 1970.

A cette époque encore, ce ne sont pas moins de 800 officiers de réserve qui sortent chaque année de Saint-Cyr, mais la loi de programmation militaire qui mise beaucoup sur la dissuasion nucléaire comporte un volet « réduction des effectifs pour l'armée de Terre ». Les régiments d'Infanterie sont les premiers touchés et les effectifs des réservistes bien entendu impactés. « Les officiers de réserve, tout particulièrement les fantassins, attendent avec impatience d'être informés sur la réorganisation des unités mobilisées : volume, mis-

sions, moyens, entraînement. Ils s'interrogent sur leur devenir et entendent rester une composante essentielle de la Défense du pays », écrit le lieutenant-colonel FRONTEAU.

Des manoeuvres d'infanterie en 1977 dans le Limousin avec un mortier de 80mm.

1983, année décidément charnière, est aussi celle de l'identification de la menace islamiste. Le colonel DALLEAU, dans le bulletin de décembre 1983, écrit : « Le ministre de l'Intérieur affirmait, il y a peu, que les grévistes musulmans dans l'industrie automobile étaient manipulés par des 'intégristes chiites' » et terminait ainsi « Pour peu que le «'Djihad' » soit déclaré et que les confréries soient bien entraînées, voire manipulées, tant de l'extérieur que de l'intérieur, il y aurait une menace grave pour la sécurité du pays ».

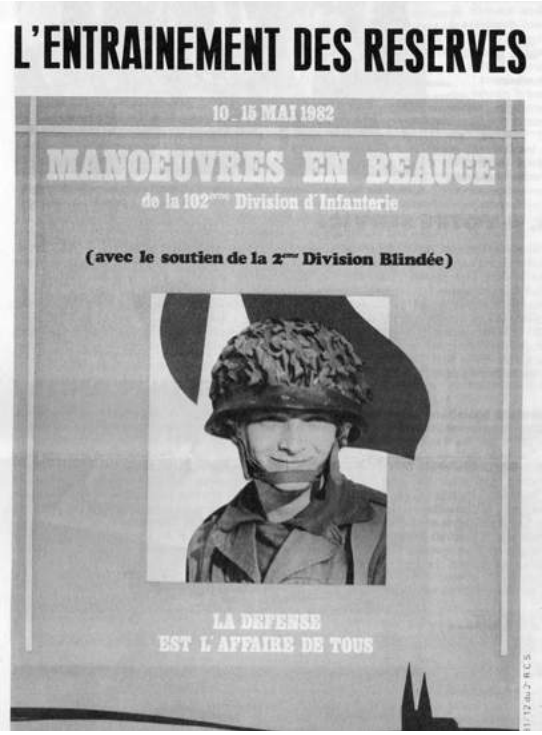

«Echanges sur la Une», le bulletin de la 102e division d'Infanterie traite dans son numéro de mai 1982 de l'activité des réserves, notamment d'un entraînement en Beauce.

Cette période est marquée par la crise pétrolière et le retour de l'inflation, qui ont une conséquence directe sur le montant des cotisations lesquelles augmentent régulièrement : 10 francs en 1970, 20 francs en 1977, 60 francs en 1983.

L'ANORI en 1970

En 1970, l'ANORI compte trois sections régionales :

-District de la région parisienne (Paris et banlieue),
-Section Est de la France (Dijon),
-Section Sud-Ouest (Toulouse).

Elle compte aussi trois commissions d'études :
-Une commission « Affaires militaires » (perfectionnement des EOR et OR, spécialisation, rallyes, avancement, récompenses, affectations,…),
-Une commission « Service de Défense » (relations avec les ministères compétents,…),
-Une commission « Animation-Information » (documentation, propagande, publications, recrutements, manifestations,…)

1983-1989
Transition et bouleversements

Le colonel Maurice FRONTEAU, toujours aux commandes de l'ANORI, est attentif aux évolutions de l'armée de Terre, notamment des réserves, face à la professionnalisation des armées qui s'amorce. En effet, le CEMAT de l'époque, le général René IMBOT, indique que les quelques 6 000 engagés volontaires (volontaires service long) éparpillés dans les 178 régiments de l'armée de Terre seront regroupés pour former 20 régiments entièrement professionnalisés (11e DP, 9e DIMA, 6e DLB, Légion étrangère). Pour l'ANORI, qui poursuit ses efforts de recrutement, renforce ses activités de cohésion et surveille les mutations de l'institution militaire, un seul mot d'ordre compte : « Servir ». « Voilà un mot qui faisait jadis vibrer. On disait d'un homme dévoué au bien public 'c'est un grand serviteur de l'Etat'. Aujourd'hui, bien peu de gens osent encore annoncer qu'ils sont 'au service de… ', même s'ils estiment participer à une grande cause. Excès de pudeur ? Peur des mots ? Il y a des gens qui, sans bruit, se dévouent au bénéfice de la chose publique. Les officiers de réserve sont parmi ceux-là, participant activement 'au Service National'. Nos associations y apportent leur contribution. C'est un de leurs buts essentiels », explique le colonel FRONTEAU.

Cette période de transition voit la disparition de grandes figures de l'ANORI, notamment le général d'armée CALLIES (1896-1986), créateur de l'Ecole d'aspirants de Cherchell (Algérie) en 1942 et, en 1987, celle du lieutenant-colonel MONTEROU, fondateur de l'ANORI (lire page 13).

Cette période pose les bases d'une nouvelle organisation et d'une nouvelle formation des EOR qui peuvent désormais choisir entre la voie commandement, celle de chef de section et d'instruction, et celle de spécialiste. Cette nouvelle organisation entraîne la « déspécialisation » du Bataillon EOR de Coëtquidan qui n'est plus dénommé « d'Infanterie ».

Le Drapeau de l'Ecole Militaire d'Infanterie de Cherchell porteur de l'inscription «AFN 1952-1962».

L'année 1988 consacre le 25e anniversaire de l'ANORI qui sort, pour l'occasion, un bulletin spécial. C'est l'occasion de faire le point sur l'Infanterie depuis 1914. A cette époque, la France comptait 3 millions de fantassins. En 1958, elle n'en comptait plus que 600 000 et seulement 60 000 en 1988. Côté régiments, pas moins de 79 sont reliés à l'infanterie : 22 régiments d'infanterie motorisés, 8 régiments mécanisés, 7 bataillons de chasseurs alpins, 17 régiments d'infanterie de marine, 8 régiments parachutistes et 6 régiments de Légion étrangère.

Biographie du lieutenant-colonel Georges MONTEROU

Fils de général mort pour la France à l'issue de la Guerre 14-18, il dut entrer très tôt dans la vie active pour aider sa mère et payer ses (brillantes) études. Après une licence en droit et l'Ecole libre des Sciences Politiques, il devient secrétaire du conseil d'administration du Crédit national où il reste jusqu'en 1934. Il consacrera le reste de sa carrière professionnelle à diriger des sociétés. En 1922, il effectue son service militaire au 19e BCA à Trèves (Allemagne). Admis aux EOR, il fait son stage à Saint-Cyr d'où il sort sous-lieutenant. Il rejoint alors le 12e BCA dans la Ruhr. En août 1939, il est mobilisé comme capitaine au 37e régiment d'Infanterie de forteresse. Il est en première ligne lors des combats de mai-juin. Fin juin, après la signature de l'armistice, son régiment est dirigé vers Strasbourg où les honneurs militaires lui sont rendus. Le capitaine MONTEROU, cité à l'ordre de la brigade et de l'armée, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Fait prisonnier, il refuse la passivité et effectue plusieurs tentatives d'évasion. Pour ces faits, il est envoyé au camp de représailles de Lübeck. En récompense de son attitude, il recevra, après la guerre, la croix de combattant volontaire de la Résistance.
Libéré en mai 1945, il reprend ses activités d'officier de réserve. Il est notamment chef de corps du 76e RI, secrétaire général de l'UNOR et président de l'Association des officiers de réserve d'Infanterie Latour-Maubourg-Ecole-Militaire. C'est en 1963 qu'il propose la transformation de cette association locale en association nationale. Il est président de l'ANORI de 1963 à 1974.

Des réservistes du 8e RPIMa dans les années 1980.

1989-2001
Reconstructions et stabilisation

L'année 1989 voit, en avril, le passage de témoin entre le colonel Maurice FRONTEAU et le colonel Jacques BIGOT. L'assemblée générale de l'ANORI se déroule dans les nouveaux locaux de l'UNOR situés 12, rue Marie Laurencin à Paris (XIIe).

Novembre 1989 : chute du Mur de Berlin. Cet événement majeur rebat indéniablement les cartes internationales et ses conséquences sont importantes sur le format des armées, notamment, en France, sur les régiments d'Infanterie et les réserves. Et ce d'autant plus que, quelques mois auparavant en juin 1989, le ministre de la Défense, Jean-Pierre CHEVENEMENT, avait présenté la réorganisation des armées françaises : le plan Armées 2000 (Lire ci-contre).

Quelques mois après la chute du Mur du Berlin qui met fin à la Guerre froide, survient la première guerre du Golfe dans laquelle de nombreuses troupes françaises interviennent. Au total plus de 12 000 hommes sont engagés : parmi eux, de nombreux fantassins venant en particulier du 1er RI, des 1er, 2e et 3e RIMa, du 21e RIMa, du 2e REI, du 2e REP, des 1er, 3e, 6e et 8e RPIMa. « Au Golfe, une fois de plus, la composante majeure sur le terrain est l'Infanterie. Actuellement, dans nos forces, l'Arme pèse le tiers. C'est vraiment la reine de la bataille », écrit le colonel BIGOT dans l'édito du bulletin d'octobre 1990.
Dans le même temps, la guerre fait rage en ex-Yougoslavie. De nombreux régiments d'Infanterie participent, au titre de la FORPRONU, aux actions de « déconfliction » et de stabilisation. De nombreux camarades des 2e et 3e RIMa, des 8e, 27e et 94e RI, du 2e REP, du 8e RPIMa… y perdent la vie. Nos troupes interviennent également sur de nombreux théâtres : opération « Turquoise » au Rwanda (1994), « Aramis » au Cameroun (1995), puis l'Afghanistan en 2001…
L'ANORI, attentive au sort des soldats français, poursuit ses activités toujours nombreuses et intenses : commémorations nationales, rencontres avec les autorités (inspecteur de l'Infanterie, général commandant l'EAI,…), courses, rallyes, participations aux différentes manifestations et nombreux congrès d'associations amies (UNOR, CIOR,…).

Plan armées 2000

Resserrement des commandements régionaux, dissolution de plusieurs unités dont des régiments d'Infanterie et des bataillons de chasseurs alpins… le plan Armées 2000 redessine l'organisation territoriale des forces. Il anticipe aussi les réductions des effectifs de l'armée de l'URSS annoncées par le Kremlin à la fin de l'année 1988. En fait, le gouvernement prévoit la diminution des effectifs de 35 000 hommes en quatre ans, la réduction de la durée du service militaire de 12 à 10 mois en 1992 et le repli à partir de 1991 des forces stationnées en Allemagne. Ce plan s'accompagne d'une partie « Réserves armées 2000 ».

Au cours de l'année 1992, le chef de bataillon Michel PERNELLE succède au colonel BIGOT à la présidence de l'Association, sans perdre de vue l'objectif principal : recruter toujours et encore. Les membres de l'Association s'activent à préparer les commémorations du 50e anniversaire du débarquement pour juin 1994. « Nous devons avoir à cœur d'honorer la mémoire de tous ceux qui sont tombés sur les plages puis au cours de la campagne de France. Parmi eux, un grand nombre de fantassins », explique le chef de bataillon PERNELLE. Cette année 1994, marquée par le 80e anniversaire de la disparition d'un réserviste de renom, Charles PEGUY, s'ouvre sur la remise par M. Marceau LONG, conseiller d'Etat, d'un livre blanc sur la Défense et quelques

semaines plus tard, sur le projet de loi sur la programmation militaire pour les années 1995-2000. Un décret du 10 novembre 1994 autorise les volontaires féminines à servir dans la réserve.

Cependant, ces annonces et ces mesures aussi louables soient-elles ne masquent pas les craintes fondées d'un véritable aggiornamento des armées françaises, en particulier de l'armée de Terre. En effet, la dissolution des régiments de réserve est très mal ressentie par les réservistes qui perdent des affectations régimentaires sans en retrouver d'autres.
Le « coup de grâce » intervient le 28 mai 1996 quand le chef de l'Etat, Jacques CHIRAC, annonce l'abandon (en fait la suspension) du service national obligatoire dès le 1er janvier 1997 pour les jeunes gens nés après le 1er janvier 1979. Le service national est remplacé par un service volontaire et un rendez-vous citoyen obligatoire, y compris pour les filles dès 2002.

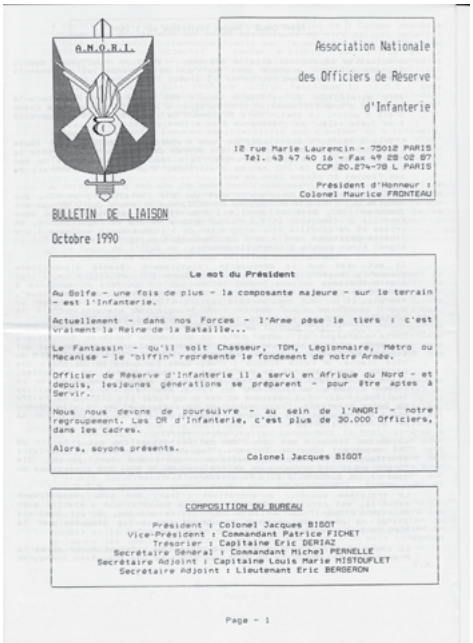
A.N.O.R.I.

Association Nationale
des Officiers de Réserve
d'Infanterie

12 rue Marie Laurencin - 75012 PARIS
Tél. 43 47 40 16 - Fax 49 28 02 87
CCP 20.274-78 L PARIS

Président d'Honneur :
Colonel Maurice FRONTEAU

BULLETIN DE LIAISON

Octobre 1990

Le mot du Président

Au Golfe - une fois de plus - la composante majeure - sur le terrain - est l'Infanterie.

Actuellement - dans nos Forces - l'Arme pèse le tiers : c'est vraiment la Reine de la Bataille...

Le Fantassin - qu'il soit Chasseur, TDM, Légionnaire, Métro ou Mécanisé - le "biffin" représente le fondement de notre Armée.

Officier de Réserve d'Infanterie il a servi en Afrique du Nord - et depuis, lesjeunes générations se préparent - pour être aptes à Servir.

Nous nous devons de poursuivre - au sein de l'ANORI - notre regroupement. Les OR d'Infanterie, c'est plus de 30.000 Officiers, dans les cadres.

Alors, soyons présents.

Colonel Jacques BIGOT

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Colonel Jacques BIGOT
Vice-Président : Commandant Patrice FICHET
Trésorier : Capitaine Eric DERIAZ
Secrétaire Général : Commandant Michel PERNELLE
Secrétaire Adjoint : Capitaine Louis Marie MISTOUFLET
Secrétaire Adjoint : Lieutenant Eric BERBERON

Page - 1

Un bulletin de l'ANORI dans les années 1990.

Ces annonces amènent beaucoup de déception dans les rangs associatifs, au titre desquels l'ANORI. Beaucoup de ses membres se considèrent délaissés, abandonnés et décident de jeter l'éponge. « Pas bon pour la réserve, pas bon pour les associations. A quoi bon adhérer ? », s'interrogent certains. Les rangs de l'ANORI connaissent une attrition sensible. L'activité s'en ressent : en dehors des traditionnelles commémorations et des réunions (AG, Conseil d'administration,…), il n'existe que peu de rendez-vous marquant la « cohésion » et/ou l'esprit de corps. L'activité se résume à la publication de « bulletins squelettiques », se souvient un membre du bureau.

Le CBA Michel PERNELLE.

Les préparatifs de la future loi sur les réserves sont l'occasion de renforcer les liens entre les membres de l'Association, mais également entre les associations elles-mêmes. C'est cette cohésion qui donne naissance en 1999 à l'initiative qui amènera la création de l'Association nationale des réservistes de l'armée de Terre (ANRAT).

La loi sur les réserves militaires est promulguée en octobre 1999 (loi du 22 octobre 1999). L'objectif affirmé est « de disposer d'une réserve plus réactive et plus disponible », adaptée aux nouvelles menaces, le terrorisme notamment. Dans les faits, la réserve reste scindée entre deux composantes, mais leur cohérence est renforcée :
- la réserve opérationnelle comprenant des volontaires souscrivant un engagement ainsi que les anciens militaires soumis à disponibilité pendant cinq ans.
- la réserve citoyenne composée exclusivement de bénévoles ne pouvant être affectés à des tâches militaires.
La durée maximale des périodes de service est portée de 120 jours à 150, ou à 210 pour certaines fonctions.

2001-2013
Nouvelles donnes et nouvelle dynamique

En cette année 2001 qui voit la mise en place de la première Journée Nationale du Réserviste (JNR), le lieutenant-colonel Patrice FICHET succède au chef de bataillon Michel PERNELLE. L'occasion pour le nouveau président de l'ANORI de faire un point sur les réformes en cours : « Les forces armées représentent de l'ordre de 500 000 militaires parmi lesquels 100 000 réservistes dont environ 9 000 ayant signé un ESR dans l'armée de Terre. Dans ce contexte, l'ANORI dans l'ANRAT se doit d'être un des moteurs pour le recrutement de nouvelles réserves (…). L'objectif à atteindre dans l'armée de Terre est de 28 000 réservistes », explique le bulletin de l'ANORI.

Dès le début de son mandat, le lieutenant-colonel FICHET met en œuvre les lignes directrices de son action pour rénover l'image de marque de l'ANORI et pour que l'Association s'identifie clairement en s'inscrivant dans le passé glorieux de l'Infanterie française, les réalités du présent et les perspectives d'avenir. Il s'agit aussi d'ouvrir largement l'Association à tous les Fantassins, de conserver, de promouvoir et de faire vivre les Traditions, de communiquer, de faire rayonner l'Infanterie, d'assurer des relations publiques très présentes et ne pas hésiter à pratiquer les techniques du lobbying pour mieux servir la Défense, l'armée de Terre, l'Infanterie et les Réserves. Il faut également resserrer les liens avec les régiments et avoir une action internationale. Œuvrer pour le Musée de l'Infanterie est aussi une priorité. C'est ainsi que très rapidement de nouveaux statuts sont adoptés.

L'assemblée générale du 23 octobre 2001 sonne la transformation de l'Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Infanterie en Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie », c'est-à-dire « l'association de tous les Fantassins, quel que soit leur grade et leur subdivision d'arme (…). Ainsi l'ANORI sera pleinement représentative des réservistes de l'Infanterie. Elle sera une association moderne et dynamique, reflet de l'Infanterie du troisième millénaire ».

Le conseil d'administration de l'ANORI en séance.

L'année 2002 est très riche en événements pour l'ANORI qui renoue avec la tradition de la Saint-Maurice, patron des Fantassins (lire page 24), participe au 60e anniversaire de Bir-Hakeim, à de nombreux ravivages de la Flamme, cérémonies et congrès. Sur le plan des OPEX, la France débute en septembre l'opération « Licorne » en Côte d'Ivoire.

Tout au long des années, la célébration de la Saint Maurice devient une manifestation qui s'étoffe, attire des participants plus nombreux et réalise l'avènement d'un partenariat gagnant-gagnant avec la Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs à pied, alpins et mécanisés (FNAC), juxtaposant les cérémonies de la Saint Maurice et de la Sidi Brahim.

Commémoration de la Saint Maurice et de la Sidi Brahim à l'Arc de Triomphe.

Très vite, les liens avec l'Ecole d'application de l'Infanterie et ses commandants successifs dans leurs fonctions de Père de l'Arme sont resserrés. La première rencontre avec le général Michel POULET est marquante et significative de la vigueur de l'esprit Fantassin au service de l'Arme.

De même, des contacts cordiaux sont pris avec la Fédération des Sociétés d'Anciens de la Légion Etrangère, la Fédération des Troupes de Marine et l'Union Nationale des Parachutistes et plus tard des liens amicaux seront également établis avec l'Union des Zouaves pour rendre à cette subdivision de l'Arme dissoute malgré ses glorieux états de service, l'hommage que méritent ses soldats et soutenir l'édification d'un lieu de souvenir. Des relations seront aussi mises sur pied avec l'Association Nationale des Tirailleurs.

Dès 2003, des amicales régimentaires rejoignent l'ANORI.
L'inauguration d'une plaque mémorielle des élèves des Préparations Militaires au Fort Neuf de Vincennes par le Conseil de région Ile-de-France de l'UNOR (que préside alors le lieutenant-colonel FICHET) est l'occasion de commémorer les sacrifices consentis par les réservistes pour la France tout au long de son histoire. De nombreux parlementaires sont rencontrés à l'Assemblée Nationale et au Sénat.
Des actions nombreuses pour mettre en valeur les réserves voient le jour. L'idée d'une célébration toute particulière du 90ème anniversaire de la mort du lieutenant Charles PEGUY lors de la première bataille de la Marne de 1914 est émise et se concrétisera, en liaison avec l'Amicale Solferino des Anciens du 76e RI, le 5 septembre 2004, jour anniversaire, par une cérémonie sur la tombe du lieutenant PEGUY et de ses compagnons d'armes à Villeroy (Seine-et-Marne) en présence de M. Hamlaoui MEKACHERA, ministre des Anciens Combattants.

Dès 2004, l'ANORI prend l'initiative, relayée par l'UNOR et la FNASOR en liaison avec la FNCV, de revendiquer l'attribution de la croix du Combattant volontaire aux réservistes s'étant portés volontaires pour combattre dans des OPEX et en remplissant les conditions. Des actions de l'ANORI sont à plusieurs reprises reconnues par le Commandement qui récompense par des lettres de félicitations des membres de son bureau.

En 2005, la publication de la liste des drapeaux et étendards recevant l'inscription « AFN 1952-1962 » donne

lieu à une réaction vive de l'ANORI qui ne peut accepter que l'emblème de l'Ecole Militaire d'Infanterie de Cherchell n'y figure pas. Une action tenace auprès du ministre de la Défense, avec l'appui de parlementaires, permettra de voir réparée cette injustice en 2006 et une cérémonie marquée par une profonde émotion en présence de nombreux Anciens de Cherchell se déroulera en 2008 à Montpellier sous la présidence du général Hervé CHARPENTIER, commandant l'EAI, pour le retour au Musée de l'Infanterie du Drapeau portant enfin l'inscription tant méritée.

Avec les présidents de la FNAC qui viennent de recevoir des diplômes d'honneur de l'ANORI : un partenariat gagnant-gagnant.

Soucieuse des hommages à rendre aux Anciens, au souvenir des régiments dissous, l'ANORI est intervenue aussi auprès du ministre de la Défense pour que soit ouverte aux villes ayant été des villes de garnison, la faculté de demander à assurer la conservation et l'exposition des pièces de collection de la salle d'honneur de régiments dissous, leur Régiment. Ayant obtenu l'accord de Mme Michèle ALLIOT-MARIE, ministre de la Défense, par le biais d'une réponse à une question écrite de M. Bruno BOURG-BROC, député (lire page 29), il ne se passe pas d'année sans que l'ANORI rappelle aux Maires cette possibilité d'accueillir une salle d'honneur. Sortir ces glorieux souvenirs des caisses dans lesquelles ils dorment est un geste, une mission nécessaire dans le cadre du lien Armées-Nation et de devoir de mémoire.

Mis en ligne en 2005, le site internet de l'ANORI (http://anorinfanterie.free.fr) fait l'objet de nombreuses consultations par les internautes. Rédigé par le lieutenant-colonel FICHET, mis en page et réalisé techniquement par le lieutenant Cyril ANDRE, avec des photos du 1ère classe Denys CHAPPEY et de Mme Liliane FICHET, il est un outil de communication de premier plan, envié par bien des associations et qui a donné lieu à une lettre de félicitations décernée par le Commandement au lieutenant ANDRE.

Le site internet de l'ANORI.

Désireux de mettre en avant le sentiment d'appartenance à l'Infanterie parmi les jeunes réservistes, le président de l'ANORI a publié un article sur ce thème dans le bulletin de l'Association. Même si ce texte fut pris en considération par l'EAI, il n'a pas abouti à une concrétisation et devra donner lieu à de nouvelles interventions, car il en va de l'identité des Fantassins.

Dans le même ordre d'idée, le constat ayant été fait à l'occasion d'une célébration de la Saint Maurice qu'il n'existait pas de prière du Fantassin à son Saint Patron, le lieutenant-colonel

FICHET et Monseigneur Patrick LE GAL, évêque aux Armées Françaises, rédigèrent cette prière qui fut dite pour la première fois en la Chapelle Saint Louis de l'Ecole Militaire le 17 septembre 2006 lors de la Messe de la Saint Maurice (lire page 23).

Poursuivant ses activités pour mieux faire connaître le Musée de l'Infanterie, l'ANORI a organisé plusieurs conférences à Paris.

C'est aussi en 2006 qu'ont été décernés les premiers diplômes d'honneur de l'ANORI (avec trois échelons : grenade de bronze, grenade d'argent et grenade d'or) destinés à témoigner la reconnaissance de l'Association à ses membres méritants et à ses amis extérieurs.

Autre fait important de l'année 2006, une nouvelle loi sur les réserves vient modifier la loi sur les réserves. L'ANORI intervient à plusieurs reprises auprès des parlementaires. En sa qualité de secrétaire général de l'UNOR, le lieutenant-colonel FICHET obtient de l'Assemblée Nationale et du Sénat que la possibilité pour les associations de réservistes de recevoir un soutien de l'Etat soit réintégrée dans la nouvelle loi alors qu'elle avait disparu du projet de loi initial.

Faisant rayonner les réserves françaises à l'échelon international, le lieutenant-colonel FICHET, est invité en 2007 à en faire une présentation au Royal United Services Institute for Defence Studies lors d'un colloque international.

Le 13 juillet 2007, lors de la Journée de l'Infanterie, répondant à un souhait du BDI, la fédération de l'Infanterie allemande, et avec l'accord du général commandant l'EAI, l'ANORI dépose une gerbe au Monument aux Morts de l'Infanterie allemande situé à l'Ecole de l'Infanterie à Hammelburg, ce qui n'avait jamais eu lieu de la part de Français jusqu'alors. De son côté, après avoir accompagné le président de l'ANORI pour le dépôt de gerbe sur la tombe du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe, le BDI vient chaque année déposer sa propre gerbe à l'occasion de la cérémonie conjointe de la FNAC et de l'ANORI célébrant la Sidi Brahim et la Saint Maurice.

Le général RIBAYROL, commandant l'Ecole de l'Infanterie, remet le Drapeau de l'ANORI à son président, le lieutenant-colonel FICHET.

Pendant ces années, les armées françaises seront presque partout dans les zones de conflit de monde, en Afghanistan, en Afrique, au Moyen-Orient, en Ex-Yougoslavie, notamment. Sur la plupart des théâtres d'opérations, des réservistes sont présents. Grâce à ses soldats, la France tient son rang parmi les nations et contribue à la défense de la liberté et de la paix.

Malheureusement, ils sont des centaines des nôtres à y laisser leur vie ou à souffrir dans leur chair et dans leur âme.
L'ANORI marque son attachement et sa fidélité aux Morts en étant présente aux hommages qui leur sont rendus (notamment sur le pont Alexandre III à Paris lors du passage des dépouilles mortelles de ces héros). Elle œuvre aussi au soutien des blessés et des familles. Elle développe, entre autres, une action pour le don du sang au Centre de transfusion sanguine des armées et relaie les appels des organisations de solidarité, dont Terre Fraternité. Elle participe aussi à des actions telles que les opérations annuelles de collectes de dessins d'enfants qui sont joints aux colis adressés aux soldats en OPEX par Solidarité Défense.

Hommage aux Morts devant le tombeau du Soldat Inconnu.

La cohésion est un élément indissociable de l'esprit Fantassin et l'ANORI s'y attache, non seulement en entretenant toujours plus de relations avec les régiments et les bataillons, mais aussi en mettant en valeur les Traditions de l'Arme et de ses subdivisions. C'est ainsi qu'elle relance le port des coiffures de Tradition. Désormais, principalement lors des cérémonies, les Fantassins se distinguent par le port de leurs calots traditionnels.

La cohésion et la camaraderie au sein de l'ANORI.

En 2009, une souscription pour la confection d'un nouveau Drapeau est lancée. C'est un succès grâce à la générosité des membres, ainsi que de l'UNOR et de l'ONAC. C'est le général RIBAYROL, commandant les Ecoles Militaires de Draguignan et l'Ecole de l'Infanterie, Père de l'Infanterie, qui remet le nouvel emblème au lieutenant-colonel FICHET, à Vincennes, lors des célébrations de la Saint Maurice et de la Sidi Brahim, en présence du général d'armée IRASTORZA,

chef d'état-major de l'armée de Terre. Orné de l'insigne de l'ANORI (créé par Mme Liliane FICHET) et des insignes de toutes les subdivisions de l'Arme, porteur de la devise de l'Association « POUR L'INFANTERIE, TOUJOURS EN AVANT ! », il est le symbole de la cohésion des Fantassins.

A la Journée allemande de l'Infanterie, le lieutenant-colonel FICHET en discussion avec le général ENGEL, commandant l'Ecole d'Infanterie d'Hammelburg, et le général GLATZ, président du BDI.

L'ANORI renforce sa communication, étoffe son bulletin avec de plus en plus d'articles sur les unités de réserve et des témoignages de réservistes ayant servi en OPEX.

Frappée par le coup de tonnerre que constitue la fermeture du Musée de l'Infanterie de Montpellier sans certitude sur la date et le lieu de sa réouverture et devant l'inadéquation des initiatives de personnes qui lui sont extérieures, l'ANORI, estimant qu'agir pour la réouverture du Musée est un devoir, fait « campagne » pour cette renaissance, publiant à plusieurs reprises des éditions de « la lettre de l'ANORI pour le Musée de l'Infanterie », lui consacrant une section de son site Internet et intervenant auprès des autorités civiles et militaires. Lorsque la candidature de Neuf-Brisach se fait jour, l'ANORI noue des contacts avec les élus alsaciens et communique pour maintenir la présence du Musée dans les esprits dans l'attente d'une réouverture qui ne se révèle pas aussi proche que souhaitée, mais qui devrait intervenir dans la période du Centenaire de la Grande Guerre 1914-1918.

Dans le but de mieux faire connaître les fédérations et amicales régimentaires et bataillonnaires de l'Infanterie, l'ANORI met en ligne sur son site un calendrier des activités de ces organisations pour y attirer des participants supplémentaires, contribuant ainsi au rayonnement de l'Arme.

Le bulletin connait une nouvelle présentation en 2010. Si la version papier reste en noir et blanc pour des raisons économiques, la version électronique, en couleur, recueille un succès renforcé et permet une plus large diffusion, en particulier par ses destinataires initiaux.

L'information des membres de l'ANORI est renforcée et améliorée par la diffusion par internet de nombreux documents assurée par le chef de bataillon Guy PETER.

La même année, un succès est remporté par l'ensemble des associations de réservistes par la publication au Journal Officiel d'un texte permettant l'attribution de la croix du Combattant volontaire aux réservistes qui en remplissent les conditions pour leur participation volontaire à certaines OPEX.

Toujours en 2010, l'ANORI réforme ses statuts afin d'adapter ses buts aux nouvelles situations et d'ouvrir une catégorie de membres associés pour accueillir en son sein les « Amis de l'Infanterie », c'est-à-dire des non-

fantassins qui s'intéressent à l'Infanterie et désirent soutenir l'ANORI et participer à ses actions. Il est aussi à saluer le fait que des réservistes citoyens viennent adhérer à l'Association.

2010 voit aussi deux autres événements. Un hommage est rendu dans la cour d'honneur des Invalides à l'Ecole Militaire d'Infanterie de Cherchell. C'est un grand moment de souvenir, d'émotion et surtout de camaraderie. Par ailleurs, le lieutenant-colonel FICHET, président de l'ANORI, est promu commandeur de l'Ordre National du Mérite. Cette distinction lui est remise par le colonel DALLEAU au cours d'une cérémonie réunissant nombre de présidents d'associations de réservistes et donnant lieu à un « pot » témoignant de la vigueur de l'esprit Fantassin et de la cohésion de l'Arme.

Un impératif : communiquer.

Aidée en cela par des subventions sur la réserve parlementaire, l'ANORI se dote d'insignes de reconnaissance et d'articles de Tradition (cravate, épinglette, autocollants, insigne tissu, pince à cravate, plaque funéraire). Ses membres sont ainsi plus reconnaissables et peuvent représenter les Fantassins avec plus d'éclat.

L'Ecole d'application de l'Infanterie s'appelle désormais Ecole de l'Infanterie et s'est installée à Draguignan. Dès le 1er septembre 2010, elle est en ordre de marche dans sa nouvelle implantation.

Présents sur le pont Alexandre III pour les hommages aux Morts pour la France.

Poursuivant ses actions dans le domaine de la mémoire, l'ANORI lance en 2011 un appel dans son bulletin pour l'inscription des noms des Morts pour la France sur les Monuments aux Morts de toutes les communes. Cette initiative, avec le soutien de bien d'autres, contribuera à voir cette inscription rendue obligatoire par la loi instaurant le 11 novembre comme « jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la paix » pour rendre hommage à tous les Morts pour la France.
2012 est une année qui permet de rendre visite à plusieurs régiments, afin de prendre contact avec les chefs de corps et leurs réservistes. Partout l'accueil est excellent.

Tout aussi chaleureux et empreint de camaraderie d'Arme est l'accueil du général WATTECAMPS, nouveau commandant des écoles militaires de Draguignan et commandant l'Ecole de l'Infanterie. Cette rencontre permet de lui présenter l'ANORI, d'échanger des idées et de constater la communauté de pensée pour servir l'Infanterie.

C'est aussi l'année de la création du refrain de l'ANORI composé par le marsouin de 1ère classe SABOURET. Désormais, l'Association a un nouvel outil pour manifester son « esprit de corps » et chanter l'esprit Fantassin !

En 2013, l'Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie est une cinquantenaire plus que vaillante pour mener ses missions et entend les accomplir avec ardeur, fidèle à sa devise :

POUR L'INFANTERIE, TOUJOURS EN AVANT !

Septembre 2009 : Autour du nouveau Drapeau de l'ANORI, le général d'armée IRASTORZA, chef d'état-major de l'armée de Terre, avec les présidents de la FNASOR et de l'ANORI et des membres de l'ANORI.

La prière du Fantassin à Saint-Maurice

Ô Saint Maurice,
valeureux officier de la légion thébaine,
tu n'as pas craint d'affronter la mort
plutôt que de renoncer à ta foi.

Tu as su conforter le courage de tes compagnons d'arme,
qui t'ont suivi sur le chemin des martyrs.

Ecoute aujourd'hui notre prière
et daigne intercéder en notre faveur auprès du Christ-Seigneur,
toi qui es le saint patron des fantassins :

Que le Christ nous fortifie afin que nous soyons
endurants dans les longues marches,
ardents au combat,
calmes et déterminés dans l'action.

Que le Christ nous éclaire afin que nous gardions
un cœur miséricordieux avec les ennemis,
paisible face à la mort,
reconnaissant face au don de la vie,
toujours espérant et fidèle,
rempli de la joie de servir.

Amen

Saint-Maurice, patron des Fantassins

En 302, l'empereur DIOCLETIEN édicta de faire mourir tous les Chrétiens de la terre dans une persécution générale. Le César MAXIMIEN, entre deux guerres, proclama cet édit à son armée alors campée dans la haute vallée du Rhône dans la Suisse actuelle. Il ordonna en même temps que tous les soldats adoreraient les idoles par un sacrifice public offert aussitôt. Forte de 6 600 soldats sous les ordres du primicier MAURICE, la Légion Thébéenne (ou Thébaine) était chrétienne. Tous ses guerriers, rompus à tous les combats, étaient nés près de l'antique Thèbes, en Afrique. Ils en avaient été enlevés et enrôlés de force, dix ans auparavant, lors d'une persécution sur leur terre natale. Sous les armes, ils avaient conservé leur Foi pure et bien vivante. Aussi, noblement, tous répondirent au César : «Nous sommes Chrétiens. Nous ne pouvons donc renier Jésus-Christ en sacrifiant aux idoles, ni persécuter nos frères». L'Empereur DIOCLETIEN et le César MAXIMIEN ordonnèrent alors l'exécution de 660 soldats de la légion Thébaine. Voyant leur fermeté dans la Foi, le César en fit décapiter, le lendemain, un nouveau dixième ; 600 nouveaux Martyrs s'ajoutèrent donc aux 660 premiers. Voyant que les soldats de la superbe Légion préféraient Dieu à lui, le César MAXIMIEN ordonna la mort de tous. En cette journée du 22 septembre 302, le sang de 4 340 des plus valeureux soldats romains inonda à flots la vallée du Rhône, au lieu dit Agaune dont le nom lui fut adjoint. La SAINT MAURICE (d'Agaune) est traditionnellement fêtée le 22 septembre.

Le témoignage du Colonel (h) Maurice FRONTEAU

Quel a été le sens de votre engagement au sein de l'ANORI ?

Jeune officier de réserve, j'ai adhéré à l'association locale d'officiers de Réserve « LATOUR MAUBOURG-ECOLE MILITAIRE », car à l'époque l'instruction des réservistes (OR ou SOR), dénommée « le Perfectionnement » était laissée par le commandement aux soins des associations locales, sous forme de cours du soir, une fois par mois, si je me souviens bien ; elle était dirigée par le lieutenant-colonel Georges MONTEROU. Celui-ci, qui était par ailleurs secrétaire Général de l'UNOR, a eu l'idée de transformer cette association locale en association nationale de l'infanterie ; car c'était la seule Arme de l'Armée de Terre, pourtant la plus importante, mais comportant de nombreuses variantes (paras. chasseurs à pied ou alpins, tirailleurs, etc.) qui n'était pas représentée à l'échelon national ; ainsi est née l'ANORI.

Le lieutenant-colonel MONTEROU remet au capitaine FRONTEAU la croix de chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Comment votre présidence s'est-elle déroulée ?

En 1973, quand le LCL MONTEROU est devenu honoraire, il m'a demandé de prendre sa suite à la tête de l'ANORI. Il n'y avait pas de candidat. J'ai donc accepté. Tout se faisait à l'époque de manière artisanale et j'embauchais ma femme et mes enfants pour mettre les bulletins sous enveloppe et écrire les noms et adresses. J'ai même embauché une fois le meilleur ami de notre fils, fils du ministre de la Défense de l'époque, Robert GALLEY, et petit-fils du maréchal LECLERC.

Quel a été votre meilleur souvenir ?

Mon meilleur souvenir ? A cette époque les EOR d'Infanterie étaient formés, pour une session de 4 mois, à Saint-Cyr-Coetquidan où ils constituaient traditionnellement, depuis avant la guerre, le 3e bataillon de l'école. J'allais régulièrement les visiter pour leur faire une petite conférence afin de les inciter à poursuivre leur activité d'OR après la fin de leur service actif et leur expliquer tout ce qu'ils pouvaient faire, d'intéressant, pour l'armée…et pour eux !

Quel a été votre souvenir le plus «insolite» ?

J'allais d'abord saluer le général puis je gagnais l'amphithéâtre FOCH où était rassemblé le bataillon (environ 350 hommes).Or un beau jour, et sans que le général m'en ait dit mot, quel n'est pas mon étonnement : l'amphi était plein à craquer. Toute l'école était là, donc y compris les Saint Cyriens, conviés à entendre ce que pouvait bien raconter un réserviste à ses jeunes camarades. Jugez de ma stupéfaction quand je pénètre sur la scène et que les mille présents se lèvent d'un seul bond, au garde à vous !

Le témoignage du Lieutenant-Colonel (h) Paul PRIEUR

Comment avez-vous ressenti l'évolution de l'Infanterie ces dernières décennies ?

Au cours des dernières décennies, l'Infanterie a connu une grande mobilité dans l'intervention par l'utilisation de moyens nouveaux, comme les engins de combat : VAB, VBCI, PVP, VBL. Elle a également connu un essor technologique dans le développement des moyens de communications adaptés à ses spécificités. Ainsi, le système FELIN permet-il d'établir un réseau de transmission jusqu'à chaque fantassin de base.

L'Infanterie est-elle toujours la reine des batailles ?

Oui et non. Non dans le sens où l'Infanterie n'agit plus seule mais dans le cadre du GTIA. Elle doit s'intégrer dans une structure interarmes, avec la cavalerie, l'artillerie, le génie et parfois interarmées dans le cadre de la numérisation de l'espace de bataille (NEB). Oui, elle reste la reine des batailles dans la mesure où elle garde, en définitive, sa mission de toujours : celle de tenir, d'occuper et de contrôler le terrain, et donc d'emporter la décision. Dans cette configuration interarmes, elle est beaucoup mieux adaptée à faire face au combat futur se déroulant, notamment en zone urbaine. A ce titre, le CENZUB permet de bien coordonner les unités.

L'ANORI vous paraît-elle armée pour les prochains défis (interarmisation…) ?

Actuellement dans l'Armée de Terre, les missions des jeunes sous ESR, affectés dans les 5e compagnies des régiments, sont essentiellement des missions d'Infanterie (Proterre et mission de protection et de contrôle de zone). Seuls les réservistes des régiments du Génie et du Matériel sont instruits dans des missions spécifiques à leur Arme. Cela étant, l'interarmisation ne devrait pas être un obstacle insurmontable pour le recrutement à l'ANORI. Les jeunes sous ESR, de militaire du rang à lieutenant compris, affectés dans les régiments de l'ABC, Artillerie, Transmissions et Train, ne connaissent que les missions de base de l'Infanterie. Ils devraient donc pouvoir adhérer à l'ANORI.

Avez-vous un message pour les jeunes générations ?

Les jeunes générations et les membres de l'ANORI doivent restés soudés pour perpétuer les traditions de l'Infanterie. L'ANORI doit être un des moyens d'entretenir le lien Armées-Nation, l'esprit de Défense et de renforcer la cohésion Active-Réserve. L'ANORI doit permettre à ses membres d'être toujours au fait des transformations et des nouveaux équipements et matériels de notre Armée de Terre et de nos Armées. Cela est essentiel.

Le Drapeau de l'ANORI

Après de longues années de bons et loyaux services, le premier drapeau de l'ANORI, qui a vu le jour dans les années 1970 et fut alors confectionné à partir de soies de drapeaux d'associations d'Anciens Combattants de villes de l'Algérie française, a gagné un repos bien mérité. C'est pourquoi, en 2008, l'ANORI a décidé de se doter d'un nouvel emblème. C'est grâce à une souscription lancée auprès de ses membres et de subventions versées par l'UNOR et l'ONAC qu'il put être financé.

L'ancien drapeau de l'ANORI.

Le 19 septembre 2009, au Château de Vincennes, c'est le général Patrick RIBAYROL, commandant l'Ecole de l'Infanterie, qui remit le Drapeau de l'ANORI à son président, le lieutenant-colonel (r) Patrice FICHET, en présence du général Elrick IRASTORZA, chef d'état-major de l'armée de Terre (voir photo page 23). Le premier porte-drapeau du nouvel emblème fut le lieutenant (r) Cyril ANDRE. Portant sur une face l'inscription « Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie », il est orné sur l'autre de l'insigne de l'ANORI, entouré des insignes des subdivisions de l'Arme, symbole de la diversité et de la cohésion de l'Infanterie, et de sa devise « Pour l'Infanterie, toujours en avant ! ».

Le nouveau drapeau de l'ANORI (avers).

Le nouveau drapeau de l'ANORI (revers).

LE REFRAIN DE L'ANORI

«Pour l'Infanterie toujours en avant, par Saint Maurice nous servirons !
Pour l'Infanterie toujours en avant, pour les trois couleurs nous combattrons !»

Lors de l'Assemblée Générale de l'Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie du 22 mai 2012 a été créé le « Refrain de l'ANORI ».

À l'image des refrains des régiments ou de bataillons, ce refrain se veut un chant ou une sonnerie d'honneur et de reconnaissance destiné à nos cérémonies et réunions de cohésion. Désormais, il retentira lors de nos rencontres et sera notre signe de ralliement.

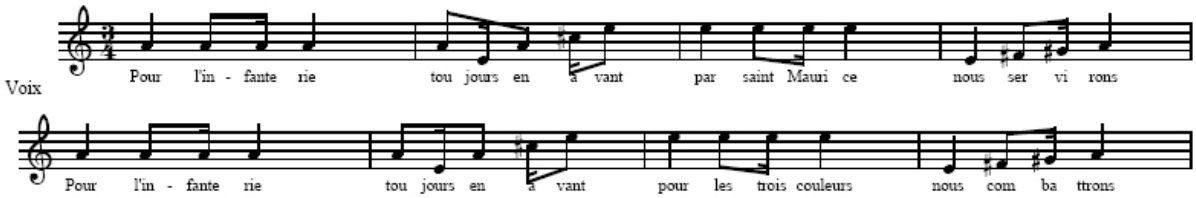

Sa genèse
L'idée de ce refrain, composé par le marsouin de 1ère classe (r) Julien SABOURET, avait été lancée par le lieutenant-colonel (h) Patrice FICHET, président de l'ANORI, lors des cérémonies de la Saint Maurice 2011 avec comme ligne directrice de reprendre la devise de l'ANORI « Pour l'Infanterie, toujours en avant ! », de faire référence au Saint Patron des Fantassins, Saint Maurice, et au Drapeau.
Il fait maintenant partie du patrimoine de Traditions de l'Association.

L'histoire des refrains régimentaires
À l'origine, la transmission des ordres se faisait par des batteries de tambour. Chaque régiment avait sa batterie spécifique permettant de savoir à quel corps s'adressait le signal donné par tambour et également où se trouvait le poste de commandement.
Puis, vers 1830, le clairon fit son apparition dans les régiments d'Infanterie et c'est lui qui progressivement émit les signaux.
De nos jours, le refrain est sonné au clairon, ou au tambour et au clairon, ou encore par la musique ou la fanfare, pour saluer l'arrivée du chef de corps, en particulier lors des cérémonies, mais aussi chanté pour ouvrir les pots et repas de cohésion réunissant des membres du régiment.

Pour écouter le refrain de l'ANORI, connectez-vous sur le site :
http://anorinfanterie.free.fr

Pour le souvenir des régiments dissous

Dans une question écrite de juillet 2005, le député Bruno BOURG BROC s'intéresse au souvenir de nos régiments, en particulier des salles d'honneur. Le ministre de la Défense de l'époque, Mme Michèle ALLIOT-MARIE, lui a répondu. Voici le texte intégral paru au Journal Officiel.

Journal Officiel du mardi 19 juillet 2005
Défense
(armée - restructuration – conséquences – villes de garnison)

65276. - 17 mai 2005. - Du fait de la réduction du format des armées françaises et de la dissolution de nombreux régiments, bien des villes n'ont plus de garnison militaire et regrettent non seulement l'apport des militaires à leur vie économique, sociale, sportive et culturelle, mais aussi l'aspect patriotique, historique et traditionnel de leur présence. Le souvenir de ces régiments chargés de gloire ne se manifeste souvent plus que par un nom de rue ou de place, parfois par une plaque mémoriale ou un monument. Pour le maintien de l'esprit de défense, de la conscience historique et l'accomplissement du devoir de mémoire, il serait souhaitable que ces anciennes villes de garnison puissent disposer d'éléments permettant de conserver le souvenir de la présence d'un régiment dans leur histoire. A ce propos, il convient de noter que les musées d'armes conservent, bien souvent dans leurs réserves et en caisses, donc non accessibles au public, les objets et documents qui ornaient les salles d'honneur de ces régiments. M. Bruno Bourg-Broc demande en conséquence à Mme la ministre de la défense s'il ne lui paraît pas souhaitable de confier en dépôt aux villes qui le souhaiteraient ces éléments des salles d'honneur de leur anciens régiments, .afin qu'elles puissent les exposer, soit dans le cadre d'un musée, soit en reconstituant cette salle d'honneur, et de permettre ainsi à toute la population de se remémorer ce régiment et les nombreux soldats qui y ont servi, ont combattu et sont morts sous les plis de son drapeau.

Réponse. - Les écoles d'armes sont dépositaires des objets et documents des salles d'honneur des régiments dissous, au sein desquels ils sont remisés. Au regard de 1a réglementation en vigueur, rien ne s'oppose à ce qu'ils soient confiés en dépôt aux villes sur le territoire desquelles ces régiments étaient implantés, pour autant que leur exposition s'effectue dans des conditions de présentation dignes de leur passé. Les armes, même démilitarisées, sont exclues de ces dépôts. Des pièces significatives ayant un rapport étroit avec l'histoire de la ville peuvent être déposées dans le cadre de conventions de dépôts passées entre le ministère de la défense et les collectivités intéressées, dans le respect des règles de conservation du patrimoine. Les villes qui souhaitent valoriser ce patrimoine doivent adresser leur demande à la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) du ministère de la défense, compétente pour instruire ces affaires, en partenariat avec l'état-major concerné. A l'issue de l'examen du dossier, une convention est élaborée puis adressée à la municipalité. La ministre ne peut qu'encourager le dépôt de collections militaires auprès d'une collectivité locale, car il constitue un symbole fort d'ouverture des armées vers le monde civil et de renforcement du lien entre la Nation et ses forces armées.

Les coiffures de Traditions

Arme riche de Traditions et fière des couleurs de ses subdivisions, de ses régiments et bataillons, l'Infanterie se doit de faire remarquer sa présence dans les cérémonies et les activités de cohésion.

Or, l'uniforme n'est pas toujours porté par tous et il convient qu'en civil les Fantassins de réserve ou honoraires et les Anciens des régiments et bataillons soient reconnus comme Fantassins par un signe distinctif bien visible.

Le plus traditionnel, le plus chargé d'histoire et le plus pratique est le port d'une coiffure de Tradition.
Après avoir fait des recherches et avoir procédé à des consultations, l'Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie (ANORI) a fait le constat que pour les Fantassins deux coiffures de Tradition peuvent être portées sur la tenue civile : les calots et les bérets.
Il est aussi établi qu'il n'était pas possible de réduire à une seule ces coiffures, car elles constituent chacune et ensemble un héritage historique de l'Armée française.

Il est des subdivisions de l'Arme qui ne jurent que par le béret et d'autres qui préfèrent le calot.

Toutes ces sensibilités méritent d'être respectées, car elles sont gravées dans les âmes, même si ces coiffures ne sont parfois plus portées en tenue militaire réglementaire (ou seulement pour les activités de cohésion) ou si les unités qui en étaient dotées ont disparu de l'ordre de bataille.
Il n'y a donc pas lieu de rechercher une unification, mais de lister les différentes coiffures de Tradition en usage chez les Fantassins.

Les insignes de grade sont portés sur le devant du calot par les officiers et sur le coté gauche du bandeau par les sous-officiers et les militaires du rang.
Les coiffures de Tradition doivent être respectées dans leur intégrité et ne pas être utilisées comme un support de multiples insignes ou d'épinglettes.

En portant dignement et fièrement leurs coiffures de Tradition les Fantassins feront rayonner l'Infanterie.

Quelques exemples de coiffures

Chasseurs

Chasseurs
A pied : calot et bandeau bleu foncé, avec un fond et un passepoil jonquille ou béret
Alpins : « Tarte » (grand béret bleu foncé).

Légion

Légion étrangère
Bérét vert.

Infanterie métropolitaine

Infanterie « métropolitaine » ou « de ligne »
Calot et bandeau bleu foncé, avec un fond et un passepoil garance.

Tirailleurs

Tirailleurs
Algériens et tunisiens : calot et bandeau bleu ciel, avec un fond jonquille, pas de passepoil
Marocains : calot et bandeau bleu ciel, avec un fond et un passepoil vert clair.

Parachutiste

Parachutistes
Chasseurs parachutistes : béret amarante (certains Anciens continuent de porter le béret bleu à ne pas confondre avec celui de l'ALAT)
Parachutistes d'Infanterie de Marine : béret amarante
Légionnaires parachutistes : béret vert.

Infanterie de Marine

Infanterie de Marine
Calot et bandeau bleu foncé, sans fond, à passepoil écarlate et en attribut à gauche l'ancre d'or.

Zouaves

Zouaves
Calot et bandeau garance, avec un fond bleu foncé, pas de passepoil ou chéchia garance, la chéchia porte en attribut un croissant doré encerclant le numéro du régiment (il en est de même parfois des calots).

Le premier bulletin de l'ANORI publié en 1965

BULLETIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES OFFICIERS DE RESERVE D'INFANTERIE (A.N.O.R.I.)

N°1
1er trimestre
1965

Association déclarée sous le n° 63-525
et affiliée à l'U.N.O.R.

Siège : 17, avenue de l'Opéra
Paris (1er)
Tél. : 073-46-80 et 073-13-94

C.C.P.Paris 20.274.78

CE PREMIER BULLETIN de l'A.N.O.R.I.se présente sous une forme modeste. Nous espérons pouvoir, quand nos moyens se seront accrus, donner aux numéros suivants un aspect plus attrayant, mais nous avons pensé qu'il était essentiel de "sortir" le plus tôt possible un tel Bulletin, lien indispensable entre tous nos Membres. Ceux-ci pourront donc prendre ci-après connaissance de nos réalisations en 1964 et de notre programme pour le proche avenir, qui ont été exposés lors de notre première Assemblée générale ordinaire.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 20 DECEMBRE 1964

La première Assemblée générale annuelle de l'A.N.O.R.I. s'est tenue le Dimanche 20 Décembre 1964 au siège, 17, avenue de l'Opéra, à Paris, sous la présidence du Lt-Colonel MONTEROU, Président provisoire élu par le Conseil d'administration provisoire choisi par l'Assemblée constitutive du 19 Avril 1963.

86 Membres étant présents ou représentés, la séance est ouverte à 10 h. 15.

Le Président salue tout d'abord les personnalités présentes, particulièrement le Général THOURON et le Lt-Colonel BERTHOD, celui-ci représentant la VIIe Région Militaire.

Il donne lecture d'un message téléphoné reçu à l'instant même du Commandant GARDEUR, Délégué régional de l'A.N.O.R.I. pour la Ve Région Militaire, qui prie d'excuser son absence involontaire et adresse son salut personnel et celui des camarades de la Ve R.M. à tous les membres de l'Assemblée. Celle-ci marque par ses applaudissements combien elle est sensible à ce témoignage amical et demande que le Commandant GARDEUR et ses camarades soient remerciés de ce message.

Le Président donne ensuite lecture, au nom du Conseil d'administration, du compte rendu moral pour la période du 19 Avril 1963, date de la constitution de l'Association, jusqu'au 30 Septembre 1964, date de la fin du premier exercice. Ce compte rendu rappelle tout d'abord les motifs et les circonstances de la création de l'A.N.O.R.I.:

Il n'existait aucune Association nationale groupant et représentant les O.R. d'Infanterie, de loin les plus nombreux cependant, alors que toutes les autres Armes et les Services avaient depuis longtemps leurs Associations nationales. Par suite, l'Arme de l'Infanterie n'était pas représentée en tant que telle au Conseil d'administration de l'U.N.O.R..

La création d'une seule Ecole d'E.O.R. d'Infanterie à Montpellier rendait encore plus nécessaire la constitution d'une Association nationale qui pût être le prolongement de cette Ecole dans la vie civile et le moyen de maintenir entre tous les O.R. anciens élèves les liens de camaraderie qui s'y étaient créés.

Pour éviter le plus possible les difficultés qui avaient fait

échouer les précédentes tentatives de fondation d'une Association nationale d'O.R. d'Infanterie, il était indispensable de pouvoir s'appuyer sur une Association d'O.R. d'Infanterie déjà existante, qui apporterait à l'Association nationale, dès la formation de celle-ci, outre ses adhérents, l'appui de cadres expérimentés et l'aide financière nécessaire pour la mise en route : C'est l'Association des O.R. d'Infanterie de Latour-Maubourg-Ecole Militaire, vieille Association fondée en 1907 et toujours vivante et prospère, qui prit l'initiative de la création et du lancement de l'A.N.O.R.I..C'est grâce à elle que l'A.N.O.R.I. put immédiatement remplir les conditions exigées par les statuts de l'U.N.O.R. pour qu'une association nationale obtienne son affiliation.Celle-ci a été prononcée par le Conseil d'administration de l'U.N.O.R. dans sa séance du 23 Novembre 1963.

A partir de ce moment-là, les efforts de prospection ont pu être développés : Ces efforts portèrent naturellement sur les O.R. d'Infanterie déjà inscrits à des Associations régionales et locales. Le Conseil d'administration de l'A.N.O.R.I. a tenu, dans un esprit d'union, à n'agir en ce sens qu'avec l'agrément des Présidents des Conseils régionaux et des A.O.R. régionales et départementales.

Trois Régions, la Ière, la Ve et la VIIe, nous ont apporté un concours sans restriction. Pour les autres, des pourparlers sont en cours. Il faut comprendre et vaincre les inquiétudes légitimes, mais vaines en réalité, des Régions qui craignent de voir leurs adhérents O.R. d'Infanterie, les plus nombreux, quitter les A.O.R. régionales ou locales au profit de l'A.N.O.R.I. : D'une part, le montant de la cotisation pour l'A.N.O.R.I. a été fixé à un taux très bas - 5 F -, qui peut être facilement payé par tout O.R. en plus de ses autres cotisations. D'autre part, l'A.N.O.R.I. est à même de diriger ses adhérents sur les A.O.R. régionales et locales lorsque ceux-ci n'en font pas encore partie - et il y en a une forte proportion,parmi les jeunes surtout.

C'est donc une véritable collaboration, dans l'intérêt de tous, qui peut s'établir entre ces Associations interarmes et l'A.N.O.R.I..

En même temps, nous avons fait porter nos efforts sur nos jeunes camarades S/Lieutenants de Réserve, anciens E.O.R. de l'E.M.I. de Montpellier et rendus à la vie civile : Avec l'autorisation du Ministre des Armées et l'aide précieuse du Colonel commandant l'E.M.I., nous avons, pour commencer, adressé à tous les E.O.R. de la promotion 302 une lettre que nous avons essayé de rendre la plus convaincante possible, les invitant à s'inscrire à l'A.N.O.R.I.. A notre vive satisfaction, les résultats ont été très favorables, puisque 25 % de ces jeunes camarades - qui ont entre 22 et 27 ans -, résidant dans la quasi totalité des départements, ont répondu à notre appel.

Signalons que 90 % de ces adhérents ne font pas partie d'A.O.R. régionales ou locales.

Pour l'avenir, notre programme immédiat est le suivant :

- Recrutement : Poursuivre et intensifier nos pourparlers avec les Présidents des Conseils régionaux et d'A.O.R. régionales et locales pour qu'ils nous aident dans le recrutement des O.R. d'Infanterie appartenant à leurs Associations. En contrepartie, nous inciterons nos adhérents, ne faisant pas partie d'A.O.R. régionales et locales, à s'y inscrire.

Rechercher l'adhésion des O.R. d'Infanterie ne faisant encore partie d'aucune Association O.R. et essayer d'obtenir qu'ils s'inscrivent à l'A.N.O.R.I. et à une autre Association régionale ou locale.

Développer nos efforts auprès de nos jeunes camarades sortis de l'E.M.I. de Montpellier en étendant notre action à ceux d'autres promotions de cette Ecole rendus à la vie civile.

Rechercher l'adhésion comme stagiaires, avant leur sortie de l'Ecole, des E.O.R. suivant les cours.

Enfin, essayer d'obtenir les noms et adresses des E.O.R., maintenant O.R., qui sont sortis dans les années antérieures des autres Ecoles d'Infanterie, pour pouvoir leur demander de s'inscrire à l'A.N.O.R.I..

- Organisation : Nous désirons, avec l'accord des Conseils régionaux, avoir dans chaque Région Militaire, un Délégué régional qui représentera l'Infanterie auprès du Conseil régional de sa Région et sera aidé d'un Bureau restreint. Ce Délégué régional aura la charge de créer dans chaque Subdivision une Section de l'A.N.O.R.I., avec Président et Bureau, dans le cadre de l'Association régionale et des Associations locales. Le Délégué régional pourra être, ès qualités, Administrateur et Vice-Président régional de l'A.N.O.R.I..

A l'intérieur de l'Association Nationale, des Sections réuniront les O.R. des différentes promotions d'E.O.R. et assureront le maintien des liens que ceux-ci ont noués pendant leurs mois d'Ecole.

De même, des Sections seront créées, réunissant les membres de l'A.N.O.R.I. appartenant aux différentes subdivisions de l'Arme : Infanterie Métropolitaine, Infanterie de Marine, Chasseurs, Tirailleurs, Légion, Parachutistes, etc., afin de conserver, sans nuire toutefois à l'union et à la cohésion de l'ensemble des O.R. de l'Arme de l'Infanterie, les liens particuliers à chacune des différentes subdivisions de l'Arme.

Pour créer et assurer le plus étroitement possible la liaison entre les membres de l'A.N.O.R.I., un Bulletin sera publié dès le début de 1965. Il sera obligatoirement présenté d'une façon modeste pour ses premiers numéros, mais nous espérons que nos moyens financiers nous permettront de l'améliorer par la suite et d'y accueillir des articles intéressant spécialement l'Infanterie.

Enfin, des Commissions correspondant à celles de l'U.N.O.R. seront créées dans un proche avenir : Commission de la Défense Nationale, Commission de l'Instruction et de la Préparation Militaire, Commission d'Administration, Commission d'Etudes générales et d'Information.

L'exposé qui précède montre que l'action de l'A.N.O.R.I. a été surtout axée jusqu'à présent - et il ne pouvait en être autrement - sur le recrutement et l'organisation.

Cependant, votre Président a participé en votre nom à toutes les activités de l'U.N.O.R., soit dans les travaux intérieurs, soit dans les manifestations extérieures de celle-ci. Il a, notamment, protesté énergiquement au nom de l'A.N.O.R.I. contre la réduction massive, en 1965, des crédits d'instruction des Réserves.

Le Président remercie ensuite les Membres du Bureau et du Conseil d'administration provisoires qui lui ont apporté leur aide, en particulier le Capitaine COTTARD, Secrétaire général, d'une activité et d'un dévouement inlassables et dont la compétence est précieuse, et le Capitaine MALLEPEYRE, Trésorier général, qui se consacre entièrement à la bonne marche de nos finances.

Le mandat des Membres du Conseil d'administration provisoire est arrivé à expiration, et il appartient à l'Assemblée d'élire les Membres du premier Conseil d'administration statutaire, dont le mandat sera d'une durée de trois ans, renouvelable par tiers.

4

Le Président soumet le compte rendu moral à l'approbation de l'Assemblée : A l'unanimité ce compte rendu est adopté.

Le Président, après avoir remercié l'Assemblée de la marque de confiance qui vient ainsi d'être donnée au Bureau et au Conseil d'administration provisoires, demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de tous nos camarades morts pour la France : Tous les membres de l'Assemblée se lèvent et se recueillent, en union avec le souvenir de tous les O.R. tombés pour le Pays.

- Compte rendu financier : La parole est ensuite donnée au Capitaine MALLEPEYRE, Trésorier général, pour la lecture du compte rendu financier. Ce compte rendu montre une situation favorable au 30 Septembre 1964 et qui, suivant les indications données par le Capitaine MALLEPEYRE, s'est encore améliorée au 20 Décembre, malgré le versement de la cotisation à l'U.N.O.R..
Le compte rendu financier est approuvé à l'unanimité.
Au nom de l'Assemblée et en son nom personnel, le Président adresse ses chaleureux remerciements au Capitaine MALLEPEYRE.

- Election du Conseil d'administration : Il est ensuite procédé au vote secret pour l'élection des Membres du Conseil d'administration. Ont été élus à l'unanimité Administrateurs pour 3 ans, avec renouvellement par tiers :
Lt-Colonel BERTHOD, Capitaine BESNARD, Commandant BLOCH, Lt-Colonel CESBRON, Lt-Colonel CONTE, Capitaine COTTARD, Capitaine DALLEAU, Capitaine ESCUDIE, Capitaine ETERNACK, Lieutenant FRONTEAU, Commandant GARDEUR, Commandant LISBONNE, Lieutenant de LUCA, Capitaine MALLEPEYRE, Lieutenant MIFSUD, Lt-Colonel MONTEROU.
Le Président remercie l'Assemblée au nom de tous les Membres du nouveau Conseil d'administration.

- Commissaires aux comptes : Les Capitaines VERON et du POTET sont ensuite élus à l'unanimité respectivement Commissaire aux comptes titulaire et Commissaire aux comptes suppléant.

- Questions diverses : Le Président passe alors aux questions diverses. Prennent successivement la parole :
-Le Capitaine ETERNACK, qui demande si l'A.N.O.R.I. ne pourrait pas offrir une coupe à l'une des équipes gagnantes de la finale du Rallye Militaire de l'U.N.O.R. ou à celle ayant remporté une épreuve à déterminer. - Après un échange de vues, l'Assemblée décide qu'une coupe sera offerte par l'A.N.O.R.I. à l'équipe formée par des O.R. ou par des O.R. et des S.O.R. d'Infanterie et qui sera le mieux classée en finale nationale.
-Le Capitaine DALLEAU, qui demande la participation de l'A.N.O.R.I. aux cérémonies du 8 Mai 1965 (20e anniversaire de l'armistice de la Guerre 1939-45) et à la fête de saint Maurice, patron de l'Infanterie (22 Septembre). - Le Président étudiera la question en ce qui concerne le 8 Mai 1965 et fera une demande aux autorités compétentes dans ce sens. Quant à la fête de saint Maurice, il se renseignera pour savoir si celle-ci donne lieu à des cérémonies ou manifestations particulières. Dans la négative, il examinera avec le Bureau et le Conseil d'administration les possibilités d'organiser nous-mêmes une manifestation

dans le genre de celle que font les Artilleurs et les Sapeurs pour la Sainte-Barbe.

-Le Lieutenant WIRTH, qui propose que l'A.N.O.R.I. demande son adhésion au Comité de la Flamme sous l'Arc de Triomphe. - L'Assemblée approuve cette proposition, et le Président, qui fait partie du Bureau de ce Comité, se chargera des démarches nécessaires.

-Le Lieutenant LEVAI qui demande que l'A.N.O.R.I. participe aux travaux de la Commission de la Protection Civile de l'U.N.O.R.. - Le Président répond que l'A.N.O.R.I. sera représentée, naturellement, dans toutes les Commissions de l'U.N.O.R., donc dans celle de la Protection Civile, qui est une Sous-Commission de la Commission de la Défense Nationale.

-Le Lt-Colonel BERTHOD, qui s'inquiète des répercussions sur la représentation de l'A.N.O.R.I. de la future réduction du nombre des Régions Militaires. - Le Président répond qu'il faudra en effet étudier ces répercussions dès que seront connues officiellement les nouvelles Régions Militaires et leurs sièges.

-Le Capitaine du POTET, qui demande s'il n'y aurait pas intérêt à créer un Comité d'honneur, pour lequel il pourrait être fait appel à de hautes personnalités civiles et militaires ayant appartenu à l'Arme de l'Infanterie et si un Président d'honneur ne pourrait pas être recherché parmi nos grands Chefs fantassins. - Le Président répond que la question a été envisagée par le Conseil d'administration, qui en a admis le principe, mais auquel il a paru opportun d'attendre que les effectifs de l'A.N.O.R.I. soient devenus assez importants pour que nous puissions solliciter le patronage d'un grand Chef et de hautes personnalités. L'Assemblée se range à cette manière de voir.

-Le Capitaine ETERNACK, qui demande que le compte rendu de l'Assemblée soit publié dans la Revue de l'U.N.O.R., "l'Officier de Réserve". - Le Président expose que l'U.N.O.R., qui nous apporte d'ailleurs son entier concours, est d'accord - et il profite de cette occasion pour l'en remercier publiquement - pour que l'A.N.O.R.I.puisse bénéficier, suivant ses besoins, d'une ou plusieurs pages dans "l'Officier de Réserve". Le compte rendu paraîtra donc dans cette Revue le plus tôt possible.

Aucune autre question n'étant plus posée, le Lt-Colonel MONTEROU remercie très chaleureusement les membres de l'Assemblée pour l'attention soutenue avec laquelle ils ont suivi les débats, malgré la longueur de ceux-ci, et participé aux différents échanges de vues.

Il dit à l'Assemblée toute sa gratitude et celle du Conseil d'administration pour la confiance unanime qu'elle a bien voulu leur accorder, et qui constitue un très précieux encouragement à poursuivre et à développer au maximum les efforts du Conseil et du Bureau afin que l'A.N.O.R.I. devienne rapidement la plus importante Association nationale.

La séance est levée à 12 h. 15.

CONSTITUTION DU BUREAU 1964-65

A l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration s'est réuni aux fins d'élire son Bureau pour l'exercice 1964-1965.

La séance est ouverte à 12 h. 20, sous la présidence du Lt-Colonel Montérou, Président provisoire. A l'unanimité des Membres présents, il

est décidé que le vote pour l'élection du Bureau ne se fera pas au scrutin secret.

Il est d'abord procédé à l'élection du Président : A l'unanimité le Lt-Colonel MONTEROU est élu Président.

Le Lt-Colonel MONTEROU fait ensuite procéder à l'élection des Vice-Présidents. Sont élus à l'unanimité :

- d'une part le Lt-Colonel CESBRON et le Lt-Colonel CONTE,
- et d'autre part le Lt-Colonel BERTHOD (qui représente la VIIe R.M.) et le Commandant GARDEUR (qui représente la Ve R.M.).

Le Président indique que, au fur et à mesure que les autres Régions Militaires auront désigné leurs Délégués régionaux, ceux-ci seront appelés au Conseil d'administration ès-qualités et proposés comme Vice-Présidents régionaux. - Le Conseil est d'accord.

Sont ensuite élus, à l'unanimité également :

- Secrétaire général : Capitaine COTTARD ;
- Secrétaire adjoint : Capitaine ESCUDIE ;
- Trésorier général : Capitaine MALLEPEYRE ;
- Trésorier adjoint : Capitaine ETERNACK ;
- Archiviste et Conseiller juridique : Commandant LISBONNE.

Le Capitaine J.-L.LECLERC est confirmé comme Délégué historiographe de l'Arme de l'Infanterie et de ses subdivisions d'Arme.

Le Président remercie le Conseil de la confiance que celui-ci accorde ainsi d'une façon unanime aux Membres du Bureau. Il se fait l'interprète de ces derniers pour assurer le Conseil que la tâche entreprise sera continuée avec la plus grande énergie.

Il renouvelle l'expression de sa gratitude pour tous ceux qui l'ont déjà aidé et qui veulent bien lui continuer leur collaboration, plus particulièrement au Capitaine COTTARD, Secrétaire général, et au Capitaine MALLEPEYRE, Trésorier général.

La séance est levée à 12 h. 45.

LE CARNET DE L'A.N.O.R.I.

Nous inaugurons très modestement cette rubrique de notre Bulletin - appelée, nous l'espérons à prendre une extension importante, témoignage de l'intérêt porté par la grande famille de l'Infanterie à tout ce qui touche personnellement ses membres. Nos adhérents étant d'ores et déjà répartis dans toute la France, il est, bien entendu, impossible au Secrétariat de se tenir par ses propres moyens au courant de toutes les nominations, promotions, distinctions de toute nature, et encore moins des nouvelles d'ordre professionnel et familial. Chaque membre de l'A.N.O.R.I. est donc instamment prié de bien vouloir, à l'occasion de tout événement concernant sa carrière militaire ou privée, aussi bien que des joies ou deuils concernant son foyer et des mille circonstances marquant son activité (publications d'ouvrages, réalisations techniques, conférences, missions et voyages d'études, prix et récompenses décernés à des travaux, etc.) en faire part au Président en vue d'une "répercussion" dans le plus prochain Bulletin. Cela dit, le Secrétaire général lit et lira consciencieusement le J.O. et autres feuilles dont la réputation de sérieux n'est plus à faire, afin d'y glaner le maximum des informations de "carrière", mais il décline toute responsabilité pour les omissions - nécessairement involontaires - qui pourraient se produire et que les intéressés auront

toute facilité pour éviter ou faire réparer.

- Promotions : Nous avons enregistré avec joie la promotion au grade de Lt-Colonel de notre Camarade Gardellini (1ère R.M.); au grade de Chef de Bataillon de nos Camarades Lechrist (Subd.d'I.-&-L.), Béoschat (Subd. de M.-&-M.), Lombard (Subd. de la Côte-d'Or), Gardeur (Membre de notre Conseil et de notre Bureau; Subd.de la Haute-Garonne), Josseaume (1ère R.M.), Wartelle (Subd.de la Seine), Fréquelin (Subd.de la Côte-d'Or); au grade de Capitaine de nos Camarades Irlinger (Subd.de la Côte-d'Or), de Mentque (Subd.de la Seine), Kohler (Subd.de la Seine), Dalleau (Membre de notre Conseil; Subd. de la Seine)...

- Dans la Légion d'honneur : Nous avons relevé avec satisfaction dans la dernière promotion au titre des Réserves, la nomination au grade de Chevalier de nos Camarades le Commandant Deputte et le Lieutenant Mifsud (ce dernier, Membre de notre Conseil).

- Aux O.R.S.E.M. : Nous avons noté avec plaisir que nos Amis les Lieutenants Mifsud et Fronteau (tous deux Membres du Conseil) et notre Camarade Tardiveau ont été nommés Officiers de Réserve stagiaires du Service d'Etat-Major.

- Naissances : Parmi les naissances récentes, nous avons appris avec joie celles de Ludovic, 3e enfant de notre Camarade le Capitaine Crépin-Leblond ; de Béatrice, 4e enfant de notre Camarade le Capitaine de Mentque ; d'Alexis, 2e enfant de notre Camarade le Lieutenant Fronteau.

Que tous nos membres cités ci-dessus reçoivent et partagent avec les leurs nos plus cordiales félicitations.

BIENVENUE AUX JEUNES O.R. DE LA PROMO 302 DE L'E.M.I. DE MONTPELLIER

Parmi les adhésions que nous apporte chaque courrier c'est avec un grand plaisir que nous avons enregistré tout particulièrement celles de très nombreux O.R. de la promotion 302 de l'E.M.I. de Montpellier (la première avec laquelle nous ayons pu prendre contact). C'est la preuve que les jeunes ne se désintéressent nullement de leur carrière d'Officier de Réserve après leur retour à la vie civile. Qu'ils en soient félicités ici. Nous sommes donc heureux de souhaiter la bienvenue aux Sous-Lieutenants de la 302 (comme nous comptons le faire ultérieurement pour leurs cadets des promos 303, dont les adhésions nous parviennent déjà, et même 304):

Arnaud, Audigier, Augras, Balavoine, Baumelou, Bousquet, Braillon, Brieussel, Brintet, Bruneau, Burgard, Caille, Cangioni, Cézard, de Colbert, Coudert, Cuchet, Dall'erta, Dalmau, Davanneau, Deparis, Douguet, de Durfort, Dutruge, Favier, Ferrari, Frappa, Gaillard, Goldstein, Hariot, de Haut de Sigy, Hübner, Joffre, Juchat, Kraffe de Laubarède, Lacouture, Larue, Lepecq, Luzeaux, Machin, Marchepoil, Marthet, Martin, Meunier, Morel, Moszyk, Mourier, Navarre, Nougaret, Pacaud, Paimpol, Pardoen, Philippe, Poli, Pourteau, Prévost, Ramirez, Raphaël, Ravet, Rech, Robert, Roseau, Sauge-Merle, Sion, Sola, Steinmann, Tapié, Temple, Testot, Thiebault, Trémolet de La Chaisserie, Tremsal, Uhlen, Vernoy, Viollot, de Wailly, Zany...

Nous sommes à la disposition des camarades de promotion de ces O.R. qui désireraient correspondre avec ceux-ci pour les mettre en contact.

Liste des Présidents de l'ANORI

1963-1977 :

Lieutenant-Colonel Georges MONTEROU

1977-1989 :

Chef de Bataillon, Lieutenant-Colonel puis Colonel Maurice FRONTEAU

1989-1992 :

Colonel Jacques BIGOT

1992-2001 :

Chef de Bataillon Michel PERNELLE

2001- à ce jour :

Lieutenant-Colonel Patrice FICHET

L'insigne de l'ANORI

Reprenant la forme de l'insigne du Bataillon des Elèves Officiers de Réserve d'Infanterie de l'Ecole Spéciale Militaire, l'insigne de l'ANORI porte fièrement les trois couleurs nationales en éventail et est surmonté de l'insigne de l'Infanterie.

Il est monté sur une épée tenue haute (« en pal »). Son dessin original est l'œuvre de Mme Liliane FICHET.

L'insigne est entouré des insignes des subdivisions de l'Arme (fusils croisés et grenade de l'Infanterie métropolitaine, ancre de l'Infanterie de Marine, cor des Chasseurs, dextrochère des Parachutistes, grenade à sept flammes de la Légion étrangère, ancre et dextrochère des Parachutistes d'Infanterie de Marine, croissant des Tirailleurs et des Zouaves).

Il figure sur le Drapeau de l'ANORI et sur divers objets de Tradition, dont la cravate et l'épinglette, ainsi que sur la plaque funéraire.